

de députés, mais qu'il en soit ainsi, cela dépasse mon entendement. Il devrait sûrement être évident qu'une nation qui, produisant pour 28 milliards de dollars de marchandises, se défend de pouvoir fournir pour \$83.50 par mois de ces marchandises à ses vieillards pensionnés, a fait faillite dans le domaine des idées.

Il faut se demander ce que nous pouvons faire à cet égard. Je ne suis pas prêt à admettre que nous ne puissions rien faire. Je ne suis pas prêt à admettre que l'argent dont nous nous servirions pour fournir ces marchandises devrait être extorqué d'un peuple grevé d'impôts, non, pour rien au monde. Au cours des quelques minutes qui me restent, je voudrais simplement signaler un passage révélateur de la page 8 d'un document que la Banque du Canada a rédigé et qui s'intitule "L'histoire de la devise canadienne" qui a été publié en 1955 pour le compte de cette institution. A la page indiquée, l'auteur nous parle des jetons de la *Hudson's Bay Company*. Les jetons de la Compagnie de la Baie d'Hudson ressemblaient à des pièces de monnaie et étaient faits d'un alliage dont je ne saurais donner la nature exacte. Voici ce que je veux citer:

Pendant très longtemps, ces jetons de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont constitué l'unité monétaire pour le commerce de la fourrure. Le plus grand (un "Made-Beaver") avait la valeur d'une peau de castor mâle adulte de première qualité. Les plus petites peaux valaient une demie, un quart ou un huitième de "Made-Beaver". Avant l'utilisation de ces jetons de laiton, le "Made-Beaver" était représenté par un bâtonnet, un piquant de porc-épic, un disque d'ivoire, une balle de fusil ou tout autre chose dont convenaient le trafiquant et le trappeur.

Qu'on remarque bien ce qui suit:

Le trappeur recevait le nombre d'unités dont on était convenu et qui représentaient la valeur de sa prise. Avec cela, il allait faire ses achats au magasin. C'est George Simpson McTavish, de Fort-Albany, qui avait dessiné les jetons en 1854.

Quand j'étais petit, il y avait dans ma région des marchands qui se servaient d'une monnaie régionale qu'ils appelaient le "scrip". Ils payaient le beurre, les œufs et d'autres denrées avec cela. Le "scrip" circulait ensuite dans la région pendant des mois et l'on s'en servait pour l'achat et la vente de marchandises. Je ne dirai rien de plus sur ce point pour l'instant, mais j'en ai déjà assez dit pour montrer qu'avec de la bonne volonté et un esprit de résolution les provinces, le gouvernement fédéral et les municipalités peuvent travailler ensemble à l'élaboration d'un régime qui permettrait aux vieillards canadiens d'acheter ce dont ils ont besoin au moins jusqu'à concurrence de \$83.50 par mois.

Une voix: Il est dix heures!

M. le président suppléant: Le crédit est-il accordé?

[M. Blackmore.]

M. Blackmore: Non. Je crois l'avoir bien précisé. J'entends continuer ce discours demain.

L'hon. M. Martin: Je me demande si l'honorable député voudrait me passer un exemplaire de la publication dont il a lu les extraits qui m'ont si fort intéressé. Il ne s'agit pas de celle de la Banque du Canada, mais de l'autre. Si mon honorable ami pouvait continuer encore quelques minutes, nous pourrions en finir. Je tiens à lui dire que j'ai suivi son discours avec beaucoup d'intérêt. Je sais qu'il est sincère. Qu'il sache bien que j'accueille ce qu'il a dit avec toute l'attention qu'il peut souhaiter.

M. Blackmore: L'important, cela va de soi, n'est pas d'étudier la question, mais de prendre les mesures qui s'imposent. Il y a actuellement des milliers et des milliers de vieillards pensionnés qui sont dans la misère. Il leur faut quêter, car les \$40 qu'ils touchent ne leur permettent pas de vivre.

Je propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

L'hon. M. Harris: Monsieur le président, en acceptant la motion de renvoi de la suite du débat, puis-je proposer une autre ligne de conduite pour l'instant? Certains députés aimeraient, si c'est le moins possible, formuler ce soir les observations qu'ils ont à faire au sujet de la Société Radio-Canada. Je me demande si le comité consentirait à siéger la durée de l'exposé du ministre et des observations d'un député. Ce député ne peut être ici demain. Nous reprendrions ce débat demain.

M. Blackmore: Nous allons également renvoyer à plus tard la suite du débat sur la Société Radio-Canada, de sorte que nous reprendrions d'abord ce débat, le finirons et continuerons le débat sur la Société Radio-Canada?

L'hon. M. Harris: C'est bien cela.

M. Blackmore: Cela me va parfaitement.

M. le président suppléant: La Chambre consent-elle à ce que la résolution numéro 278 soit réservée?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Martin: Pourrions-nous adopter les autres et réserver celui-ci?

M. le président suppléant: Résolution n° 54, la Société Radio-Canada.

L'hon. M. Harris: Je pense qu'on a compris que nous avons adopté les résolutions n° 278 et 279, et que nous nous étions arrêtés à 280.

L'hon. M. Martin: Non, nous laissons adopter les n° 279 et 280.